

Salomon veut imposer à nos enfants un vaccin OGM contre la grippe !

écrit par Nicole Delepine | 19 décembre 2020



Attention danger ! Encore un vaccin qu'ils veulent imposer aux enfants sans justification sanitaire réelle

Peur du chômage ? Reconversion en Angleterre loin de l'UE ? Qui sait... En tous cas on ne peut qu'être sidéré par la lettre très officielle déposée sur le site de la direction générale de la Santé et signée de son directeur ! Décidément cette équipe dirigeante est très douée pour nous surprendre [\[1\]](#)

Le cadeau de Noël du directeur général de la Santé aux enfants

Tellement dépité de ne pouvoir vacciner les enfants dès maintenant par son fameux vaccin miracle anticovid, surnommé pseudo-vaccin pseudo-miracle anti-quelque chose, notre Jérôme national auquel les plateaux télé doivent manquer a signé le message suivant disponible sur le site officiel du ministère de la Santé.

Le grand ordonnateur de notre santé et de celle de nos enfants veut in fine imposer une vaccination antigrippale aux enfants qui n'en ont pourtant aucun besoin. Même si la grippe tue

chaque année moins d'une dizaine d'enfants (les immunodéprimés en règle) en France sur 10 millions de moins de 15 ans, on ne voit pas au nom de quoi (sauf de l'idéologie stalinienne et/ou des profits maximum pour ses amis de Big Pharma) on devrait imposer ce vaccin à tous nos petits.

Pour justifier sa vaccination il qualifie cette population de « fragile » alors que la plupart d'entre nous, quand ils avaient cet âge, n'ont jamais vu un médecin, ni même un ostéopathe, un psychologue ou un nutritionniste. Certes les temps ont changé, il faut que tout le monde vive, mais à ma connaissance les Big Pharma ne sont pas trop pauvres.

Cette année le cadeau est gratuit évidemment. Avec un beau nœud sur le paquet du Fluenz Tetra [\[2\]](#)

Quand c'est gratuit, c'est vous le produit comme nous a averti il y a déjà longtemps Patrick Lelay, patron de TF1, qui nous a bien reformaté les neurones.

« Dans son avis du 1^{er} octobre 2020, la Haute Autorité de Santé considère que Fluenz Tetra®, peut être utilisé, conformément à son autorisation de mise sur le marché, chez les enfants âgés de 2 à 17 ans révolus, pour lesquels la vaccination antigrippale est recommandée dans le calendrier des vaccinations ».

« Les données de l'assurance maladie montrent qu'au 11 décembre 2020, seuls 20% des enfants de 2 à 17 ans invités par l'Assurance Maladie ont été vaccinés contre la grippe, ce qui laisse une marge de progression pour améliorer la couverture vaccinale de ces enfants. Les 300 000 doses de FluenzTetra® seront donc mises à disposition du public, à titre gratuit, à partir de la semaine du 21 décembre 2020 ». [\[3\]](#)

Chez les enfants n'ayant jamais été vaccinés contre la grippe saisonnière, deux doses doivent être administrées à 1 mois d'intervalle – Chez les enfants ayant déjà été auparavant

vaccinés contre la grippe saisonnière, seule une dose est nécessaire.

– Comme tout vaccin vivant atténué, il présente des contre-indications spécifiques mentionnées dans la fiche d'information pédagogique.

– Comme pour tout autre vaccination chez les mineurs, seul un médecin, ou un infirmier sur prescription médicale, peuvent vacciner. »

Incroyable mais vrai, pour une vaccination inutile il y a de l'argent !

– « Afin de renforcer la vaccination pour ce public fragile spécifique, une information ciblée auprès des parents des enfants de 2 à 17 ans, éligibles à la vaccination antigrippale, qui ne sont pas encore vaccinés, sera envoyée par l'Assurance Maladie sous forme de relance personnalisée. »

[\[4\]](#)

La signature est appréciable, voire sidérante pour rester polis !! – *« Je vous remercie de votre mobilisation au bénéfice des personnes les plus fragiles Pr. Jérôme Salomon Directeur Général de la Santé »*

Depuis quand les enfants de notre pays sont-ils les personnes les plus fragiles ? Certes ils le deviendront peut-être avec tous les vaccins et autres traitements préventifs et les consultations préventives qu'on leur impose au lieu de les laisser vivre et grandir !

QUE SAIT-ON DE CE NOUVEAU VACCIN QUI NE PEUT ATTENDRE ?

Composition du vaccin Fluenz Tetra® [\[5\]](#)

Antigène : Virus grippal réassorti (vivant atténué) des quatre souches différentes, cultivé sur œufs embryonnés de poules provenant d'élevages sains et produites sur cellules Vero par technologie de génétique inverse.

Ce produit contient des organismes génétiquement modifiés (OGM). Ce vaccin est conforme à la recommandation de l'OMS (Hémisphère Nord) et à la décision de l'UE pour la saison 2020/2021.

Le vaccin peut contenir des résidus des substances suivantes : protéines d'œuf (ex : ovalbumine) et gentamicine. La quantité maximale d'ovalbumine est inférieure à 0,024 microgrammes par dose de 0,2 ml (0,12 microgrammes par ml).

Le vaccin contient des OGM

Quels sont les fondements juridiques interdisant l'utilisation d'OGM sur l'humain ?

Théoriquement l'utilisation d'OGM chez l'humain risquant d'altérer le génome est interdit par les lois européennes [\[6\]](#). De nombreuses études sont menées à ce sujet que nous ne développerons pas ici. [\[7\]](#)

L'étude du pentagone de 2020 montre que ce vaccin augmente le risque de contracter un coronavirus de 36 % [\[8\]](#) [\[9\]](#)

Autres dangers de ce "vaccin OGM"

Lorsque ce vaccin est injecté, la personne reçoit des allergènes auxquels le corps n'est pas habitué.

Un gros problème est l'alimentation car l'organe le plus important pour l'immunité est l'intestin et les allergies alimentaires de l'enfant conduisent à des maladies auto-immunes comme la colite ulcéreuse. Si l'allergie est importante, cela peut conduire à un choc allergique (voire au décès en quelques minutes).

Le risque supplémentaire est qu'habituellement les fabricants ne délivrent pas la transparence sur 100 % des composants. Et que malheureusement les vaccins contiennent souvent des débris d'ADN étrangers et des nanoparticules.

Tout médicament comme tout vaccin expose à des risques

Et le Fluenz Tetra comme les autres.

La vaccination contre la grippe H1N1 a été suivie en France et en Suède par de graves complications donnant des séquelles définitives et en particulier des narcolepsies dont plus de 60 cas (soit 1/100 000 vaccinés). La narcolepsie est une maladie neurologique qui est généralement acquise à la suite d'une surréponse du système immunitaire, causant des dommages à la partie du cerveau qui régule le cycle veille-sommeil. Le déclencheur peut être dans de très rares cas un vaccin. La narcolepsie est incurable et dure toute la vie, et nécessite une vie de traitement impliquant un équilibre délicat de stimulants pour réduire la somnolence tout en minimisant les effets indésirables de ces stimulants et de divers autres médicaments pour réduire ou contrôler la cataplexie.

Le Fluenz Tetra peut donner aussi des narcolepsies

L'enfant («X») est née en 2003 et était donc âgée de 11 ans, lorsqu'elle a été immunisée avec le vaccin contre la grippe saisonnière, Fluenz Tetra, en novembre 2014. Jusque-là, X était une enfant en parfaite santé qui dormait bien et n'avait jamais eu de blessures ou de maladies graves. Elle avait de bons résultats scolaires à l'école et était très sociable, mince et confiante. Trois mois plus tard les signes de narcolepsie sont apparus.

Le 15 novembre 2015, la mère de X a présenté une demande au DWP pour un paiement de dommages-intérêts pour les vaccins au titre de la narcolepsie de X causée par sa vaccination contre la grippe saisonnière de 2014. Le tribunal a rendu sa décision le 13 mars 2020. Il a certifié qu'il était convaincu que X était gravement handicapée à la suite de la vaccination, de sorte que X avait droit à l'indemnité de 120 000 £ pour les dommages dus au vaccin.

Les premiers signes de la narcolepsie de X sont apparus

environ 2-3 mois après sa vaccination, lorsque X a commencé à faire des siestes pendant la journée, à des heures irrégulières, ce qu'elle n'avait jamais fait auparavant.

En conclusion : attention danger !

La grippe est exceptionnellement sévère chez l'enfant ciblé par la note de Jérôme Salomon, 2 à 17 ans, population par définition non fragile.

Cette cible n'a donc pas besoin de se faire vacciner.

Le plus gros risque est le vaccin. Le grand danger est que le vaccin contre la grippe déclenche des réactions immunitaires anormales et dangereuses.

Nicole Delépine

[1] Message DGS-Urgent ainsi que sa fiche jointe en suivant ce lien :
https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/article/dgs-urgent?var_mode=calcul

[2] Le Fluenz Tetra® est un vaccin antigrippal pédiatrique, vivant atténué, quadrivalent, administré par voie intranasale et à prescription médicale obligatoire.

[3] Les références, modalités de déconditionnement, honoraires et modalités de facturation sont celles précisées dans le DGSURGENT n°2020-59 du 21-11-2020 et fixées par l'arrêté SSAZ2033724A du 3 décembre 2020 publié au JO du 4 décembre.

– Les modalités de traçabilité restent les mêmes que celles décrites dans le DGS-URGENT n°2020-59 du 21-11-2020.

[4] Le résumé des caractéristiques du produit du Fluenz Tetra® est disponible sur le site de l'European Medicine Agency.

[5] <https://www.mesvaccins.net/web/vaccines/521-fluenz-tetra>

[6] www.genewatch.org

New Genetic Engineering Techniques

[7]

<https://www.reuters.com/article/us-eu-court-gmo/eu-top-court-says-mutagenesis-falls-under-eu-gmo-rules-idUSKBN1KF15L>

[8] www.genewatch.org [New Genetic Engineering Techniques](#)

[9]

<https://childrenshealthdefense.org/news/vaccine-misinformation-flu-shots-equal-health/>

<https://ripostelaique.com/salomon-veut-imposer-a-nos-enfants-un-vaccin-ogm-contre-la-grippe.html>